

Extrait du procès-verbal du Conseil Communal de Bursins
Du 7 novembre 2023

Sous la présidence de M. Claude Devalte, le Conseil Communal de Bursins a :

1. Accepté le préavis municipal 06/2023

Réfection du revêtement routier et assainissement des eaux claires

2. Accepté le préavis municipal 07/2023

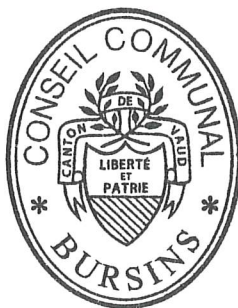
Participation communale au fonds régional de mobilité

Art. 160, 1 LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les trente jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettre a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

Le Président



Claude Devalte



La Secrétaire



Alexandra Wainwright

Bursins, le 7 novembre 2023